



COMPTE RENDU DE LA CAP C DU 16/03/2011

- TABLEAU D ' AVANCEMENT-

- Filière Gestion Publique

PROPOSITIONS CLASSEES POUR L ' AVANCEMENT A AAP2

Rang de classement	Nom Prénom
1	GROC Nathalie
2	LEMAJEUR Christel
3	GAUZES Pascal

Nominations au 01/01/2011 – effet rétroactif

Conditions pour être promu au grade d' AAP2 : avoir atteint l'échelon 5 et compter d'au moins 6 ans de services dans le grade d' AA1- situation appréciée au 31/12/2010).

Pour le Tarn : 4 ayants-vocation

Critères de sélection (note de service du 05/01/2011)- valables pour l'ensemble des tableaux d'avancement C et B

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant.
- dans le même échelon prise en compte de la note chiffrée (2008, 2009,2010).
- dans le même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.



- les agents proposés devront avoir au moins la note de référence en 2008, 2009, 2010 (sous réserve de l'examen des situations des agents ayant des évolutions de note négatives sur cette période)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan ministériel de qualification une partie des promotions 2011 sera réservée aux agents en fin de carrière (accès au grade terminal de la catégorie B et C).

Les agents en fin de carrière (âgés de 58 ans et plus au 31/12/2011) seront classés selon les mêmes critères que les autres agents (voir ci-dessus).

Observations :

Tous les agents classés dans la liste ci-dessus ne seront pas obligatoirement tous pris cette année, le classement local sera examiné par la suite en CAP centrale (23/06/2011)

Vos représentants FO présents lors de cette CAPL :
CLAUDIE GRANIER (TG), Sylvie MONTAGNE (Dourgne)